

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1194

Rubrik: L'invitée de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉE DE DP

SUPERphénix ou SUPERcherie?

«Le Conseil fédéral estime que le réacteur Superphénix ne pose pas à la population suisse un risque supérieur à ceux qu'elle accepte communément.» C'est ce qu'a déclaré au Conseil national le conseiller fédéral Ogi, en octobre dernier. Ces lénifiantes affirmations se basent sur des rapports qui sont pourtant difficilement fiables, propres à mettre en doute le sérieux du gouvernement dans ce délicat dossier.

FABIENNE BUGNON

conseillère nationale
écologiste et députée au
Grand Conseil genevois

Répondant à une interpellation du groupe écologiste, Adolf Ogi a, sur la lancée, accusé les milieux antinucléaires, d'être responsables «d'une avalanche de déclarations fracassantes souvent peu ou mal fondées.» Quel aplomb! Chacun sait pourtant que le risque d'un accident grave ne peut être totalement exclu, dès lors que Superphénix contient 5000 tonnes de sodium et 5 tonnes de plutonium. Monique Séné, éminente physicienne et chercheuse au CNRS, est catégorique: «Superphénix, dit-elle, est une expérience ratée et dangereuse!»

Les rapports d'experts

M. Ogi s'appuie sur des rapports d'experts... Et bien, parlons-en. Pour relever tout d'abord qu'ils ne sont pas de toute première fraîcheur, puisque le plus récent date de 1989. M. Ogi ne l'ignore pas, mais cela ne l'embarrasse pas. Il déclare pourtant qu'«aucun élément nouveau susceptible de modifier l'appréciation des experts de la Confédération dans ces domaines n'est intervenu; ceux-ci n'ont aucune raison de revenir sur leur opinion.»

C'est faire peu de cas des incidents survenus sur Phénix et Superphénix après la parution des deux premiers rapports; peu de cas encore de l'arrêt de Superphénix en 1990. Quant à la décision du gouvernement français de transformer Superphénix en réacteur de recherche, elle ne constitue pas non plus un fait nouveau aux yeux du Conseil fédéral.

Et ce n'est pas tout. Les rapports des experts

●●●

l'une:

1) Un journaliste en reportage à l'étranger est censé prendre contact avec les confrères locaux pour se faire brièvement expliquer le problème. M. Fusier ne l'a pas fait.

2) Il a bien rencontré un collègue suisse, mais soit il n'a rien compris, soit on lui a mal expliqué.

3) Il a très bien compris la situation, mais il a sacrifié la nuance au profit du sensationnel.

Nous parions plutôt sur la troisième hypothèse, d'autant que le soir nous nous attendions au pire au Journal de 19 heures. Or M. Fusier présenta un bon sujet avec entretiens et commentaires nuancés. Heureusement que les Romands ont voté dans le même sens que les Alémaniques, sans cela on aurait peut-être annoncé aux auditeurs de France-Inter que la Suisse était une nouvelle Bosnie! ■

fédéraux ont été analysés dans le détail, à la demande de la Coordination Energie¹, par le «Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie nucléaire» (GSIEN). Le résultat est instructif. On apprend, par exemple, que le rapport de 1985² n'est qu'un résumé succinct des notices publiées par la société exploitant Superphénix (la NERSA), rédigées avant les divers incidents. Quant au rapport de 1989³, il traite principalement de la fuite de sodium au niveau du barillet, mais il ne juge pas utile de préciser que la direction de la centrale a prévenu les autorités trois semaines seulement après l'incident!

Les experts de la Confédération demandent la possibilité d'effectuer de nouveaux contrôles, comme pour les réacteurs à eau légère. Ils ignorent donc que de tels contrôles ne peuvent être réalisés sur un réacteur du type Superphénix. Nos spécialistes finissent par concéder «que l'on dispose de moins d'expérience avec le réacteur rapide, si bien qu'une analyse de probabilité comporterait davantage d'incertitudes que lorsqu'il s'agit d'un réacteur à eau légère.» Ils ne suggèrent pas pour autant de prendre des mesures particulières.

Il faut arrêter Superphénix !

En réalité, on est dans l'incertitude et cette incertitude doit conduire à l'arrêt de Superphénix. La sécurité de la population est en jeu, et le Conseil fédéral a le devoir de fournir des explications claires, précises et convaincantes. Sinon, on finira par douter de son intérêt pour la Romandie et le canton de Genève en particulier.

Un postulat de la Commission de l'environnement du Conseil national demande maintenant au Conseil fédéral de mettre sur pied un débat contradictoire où les scientifiques et promoteurs de Superphénix seraient confrontés à des scientifiques indépendants. Ce débat doit avoir lieu immédiatement! C'est la crédibilité du Conseil fédéral qui en jeu.

Et pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus, rappelons que Superphénix est de nouveau à l'arrêt suite à une fuite de vapeur...

Alors SUPERphénix ou SUPERcherie? ■

¹ La Coordination de l'énergie regroupe l'APAG, l'ATE, Contratom, la SPE, la SSES, le WWF, et les partis écologiste, socialiste, du travail et Solidarités.

² Rapport de l'Office fédéral de l'énergie sur le surgénérateur Superphénix, du 27.8.1986.

³ Rapport de l'Office fédéral de l'énergie sur le même sujet, du 6 avril 1989.